PROCES-VERBAL DE DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
N° 2022-01-17-1

L'assemblée générale ordinaire du 11 janvier 2022 a élu les membres du conseil d'administration.

Le 17 janvier 2022, à 11 heures, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis au siège de l'Association.

Sont présents :

- Sylvie Lacanal, nouvelle élue
- Chantal Meirieu, nouvelle élue
- Christian Torrell, réélu
- Jean-Louis Lacanal, maintenu
- Jacques Rousseau, maintenu
- Daniel Beyne, nouvel élu
- Didier David, nouvel élu

Tous les administrateurs étant présents, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

La séance est ouverte sous la présidence de Christian Torrell ; le secrétaire de séance est Jean-Louis Lacanal.

Christian Torrell indique que le Conseil d'Administration est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

✓ Election du conseil d'administration :

Christian Torrell rappelle la constitution du Conseil d'administration, la nomination des animateurs et la durée des mandats :
Les administrateurs sont élus en assemblée générale pour un mandat de trois ans, renouvelable et sans limite. Le conseil d'administration est composé d'au moins 3 membres et au plus 8 conformément à l'article 8 des statuts de l'association.

1- CONSTITUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sont élus :

Au poste de Président,

Pour une durée de trois ans, à compter du 9 janvier 2022 :

Monsieur Christian Torrell
Demeurant Marbois 09230 Contrazy
Christian Torrell déclare accepter les fonctions de Président qui lui sont confiées.

Au poste de Secrétaire,

Pour une durée de trois ans à compter du 22 décembre 2019 :

Monsieur Jean-Louis Lacanal
Demeurant à La grange 09230 Barjac
Jean-Louis Lacanal est maintenu dans ses fonctions de Secrétaire.

Au poste de Trésorier,

Pour une durée de trois ans à compter du 30 janvier 2021 :

Monsieur Jacques Rousseau
Demeurant à La borde 09230 Contrazy
Jacques Rousseau est maintenu dans ses fonctions de Secrétaire.

Au poste de Trésorier-adjoint,

Pour une durée de trois ans à compter du 9 janvier 2022 :

Monsieur Daniel Beyne
Demeurant à 59 rue Honoré Icard 09230 Tourtouse
Daniel Beyne déclare accepter les fonctions de Trésorier-adjoint qui lui sont confiées.

Au poste de Secrétaire-adjointe,

Pour une durée de trois ans à compter du 9 janvier 2022 :

Madame Sylvie Lacanal
Demeurant à La grange 09230 Barjac
Sylvie Lacanal déclare accepter les fonctions de Secrétaire-adjointe qui lui sont confiées.

Au poste d'Administratrice

Pour une durée de trois ans à compter du 9 janvier 2022 :

Madame Chantal Meirieu
Demeurant Le village 09230 Ste Croix-Volvestre
Chantal Meirieu déclare accepter les fonctions d'administratrice qui lui sont confiées.

Au poste d'Administrateur

Pour une durée de trois ans à compter du 9 janvier 2022 :

Monsieur Didier DAVID
Demeurant Le village 09230 Ste Croix-Volvestre
Didier DAVID déclare accepter les fonctions d'administrateur qui lui sont confiées.

POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

Le Président confère tous pouvoirs aux personnes désignées ci-dessus porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement des formalités nécessaires ou de droit, et notamment en vue de la déclaration et de la publication de la modification de l'Association.

2- ANIMATEURS

Administrateur SITE INTERNET

Monsieur Jean-Louis Lacanal
Jean-Louis Lacanal est maintenu dans ses fonctions d'administrateur du site internet.

Administrateur FACEBOOK

Monsieur Daniel Beyne
Daniel Beyne déclare accepter les fonctions d'administrateur FB qui lui sont confiées.

Animateur Randonnées

Monsieur Jean-Louis Lacanal
Jean-Louis Lacanal est maintenu dans ses fonctions d'animateur Randonnées.

Animatrice culturelle-Aquarelle

Madame Anne-Laure Wocke
Demeurant à Toine 09230 Montardit

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été approuvé par le conseil.

Pour le conseil,
Jean-Louis Lacanal
Secrétaire de l'ARVV